

Au siège de Grand Lac, salle du Conseil, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	Danièle BEAUX-SPEYSER
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN	X		
13. Bernard GELLOZ		X	
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA	X		
19. Myriam MONANGE		X	
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL		X	
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie **RENAUD**

Muriel **BORRELY-DUBINI**

Directrice du CIAS Grand Lac

Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13.07.2023

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 20 juillet 2023 a été transmis le 13 juillet 2023, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 20 juillet 2023

Le Président,
Renaud BERETTI

Secrétaire de Séance,
Pascale GLOUANNEC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
073-287305428-20230720-DEL1873-DE
Date de réception en préfecture: 21/07/2023

DÉLIBÉRATION

N° : 72 Année : 2023

Exécutoire le : 21 JUIL. 2023

Publiée le : 21 JUIL. 2023

Visée le : 20 JUIL. 2023

ADMINISTRATION GENERALE

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Président propose de nommer un(e) secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats.

Le Conseil d'administration propose de désigner : PASCALÉ...GLOUANNÉC

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la désignation de PASCALÉ...GLOUANNÉC en tant que secrétaire de séance

Aix-les-Bains, le 20 juillet 2023

Le Président,
Renaud BERETTI



Le ou la secrétaire de séance,
PASCALÉ GLOUANNÉC

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 17
- Présents et représentés : 18
- Votants : 18
- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte : 21/07/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 21/07/2023

Numéro de l'acte : DELIB72 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20230720-DELIB72-DE

Date de décision : 20/07/2023

Acte transmis par : Muriel BORRELY DUBINI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assembles
5.2.3. Autres